

SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne  
alimentaire et environnement  
Eurostation,  
Place Victor Horta, 40 bte 10,  
1060 Bruxelles  
Pierre Biot, Tél 02/524 96 16  
[pierre.biot@health.fgov.be](mailto:pierre.biot@health.fgov.be)

## **CAHIER SPÉCIAL DES CHARGES n° CES-2007-02**

PROCEDURE NEGOCIEE SANS PUBLICITE PREALABLE POUR L'ANALYSE DE  
L'ENVIRONNEMENT INTERIEUR D'UN ECHANTILLON DE « CRECHES » POUR LE COMPTE DE  
L'ETAT FÉDÉRAL, LA COMMUNAUTÉ FLAMANDE, LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE, LA  
COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE, LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE, LA  
COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE, LA RÉGION FLAMANDE, LA RÉGION  
WALLONNE ET LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

### **1 DISPOSITIONS GENERALES.**

#### **1.1 PREALABLE**

Le mot « crèche » est utilisé par facilité dans ce cahier de charge et correspond « aux milieux d'accueil collectif » dans les textes officiels de l'ONE et de Kind & Gezin.

#### **1.2 OBJET ET NATURE DU MARCHÉ.**

Le présent marché porte sur l'analyse de l'environnement intérieur d'un échantillon représentatif de « crèches » réalisé sur le territoire belge. Il est décrit dans les prescriptions techniques au point 2.

Il est à noter la CRIPI (Cellule Régionale d'Intervention en Pollution Intérieure) est le seul acteur habilité à travailler sur le territoire de la Région Bruxelles Capitale pour ses matières et a donc été chargée par le pouvoir adjudicateur de réaliser la partie bruxelloise des prescriptions techniques décrites au point 2 en suivant la procédure définie au point 1.12.

Il s'agit d'un marché à prix global pour lequel le prix forfaitaire donné couvre l'entièreté des prestations (A.R. 8 janvier 1996, art. 86).

#### **1.3 DUREE DU CONTRAT.**

Le marché prend cours le premier jour calendrier qui suit le jour où le prestataire de services a reçu la notification d'attribution du marché et dure jusqu'au moment où le marché est complètement exécuté.

L'exécution des services prévus au présent cahier spécial des charges doit, dans tous les cas, être terminée pour le 30 septembre 2008.

## 2 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

### 2.1 PREALABLE

Le mot « crèche » est utilisé par facilité dans ce cahier de charge et correspond « aux milieux d'accueil collectif » dans les textes officiels de l'ONE et de Kind & Gezin.

### 2.2 MOTIVATION

Contrairement à ce que la plupart des gens pensent, l'air intérieur peut être plus pollué que l'air extérieur. Par ailleurs, nous passons plus de 85 % de notre temps dans un environnement intérieur, dont la qualité est essentielle à une bonne santé. De nombreux textes politiques, scientifiques et européens récents font état du peu d'attention que les pouvoirs publics ont souvent porté jusqu'il y a peu à l'importance du milieu intérieur pour une bonne santé publique. Avec la compréhension scientifique qui s'améliore, s'accroît également la prise de conscience de l'effet positif que l'amélioration de la qualité de l'environnement intérieur peut avoir sur la santé publique. Un rapport américain démontre que les investissements consentis dans une politique dont le résultat est l'amélioration de la qualité de l'air intérieur se récupèrent par une diminution des dépenses de santé et par l'amélioration de la productivité des travailleurs.

La problématique de la pollution intérieure ne peut pas être abordée selon une démarche unilatérale. La répartition des compétences entre l'État fédéral et les communautés et régions ainsi que la diversité des facteurs nocifs pour la santé et les sources possibles exigent une approche coordonnée.

Il y a quelques années, la coopération dans les domaines de l'environnement et de la santé a démarrée dans le cadre du Plan national d'action Environnement-Santé (National Environment Health Action Plan – NEHAP, [www.nehap.be](http://www.nehap.be)). Il s'agit d'un plan commun aux régions, aux communautés et à l'autorité fédérale. Il fonctionne tel un cadre de référence qui intègre toutes les actions menées dans les domaines de l'environnement et de la santé.

La stratégie européenne en matière d'environnement et de santé indique qu'il convient, notamment, d'agir en vue de diminuer l'exposition aux polluants au niveau de l'environnement intérieur. Dans le plan d'action européen en faveur de l'environnement et de la santé 2004-2010, qui met en oeuvre cette stratégie, l'amélioration de l'environnement intérieur est développée sous l'action 12.

Par ailleurs, le 'Children Environment Action Plan for Europe' (CEHAPE), adopté durant la Conférence de l'OMS à Budapest, a pour objectif de prévenir et de réduire les maladies respiratoires provoquées par la pollution de l'air extérieur et intérieur, entre autres par la mise en oeuvre de stratégies pour la qualité de l'air intérieur, qui tiennent compte des besoins spécifiques des enfants comme groupe vulnérable. L'origine du projet s'intègre donc également dans le plan belge "Children's Environment and Health Action Plan" (CEHAP).

### 2.3 OBJECTIFS

Les objectifs généraux du travail du contractant sont d'identifier les problèmes rencontrés dans l'environnement intérieur des crèches, de formuler des propositions

de solutions concrètes pour y répondre et de communiquer sur toute la durée du projet de manière non équivoque aux instances compétentes.

Plus particulièrement, les objectifs du contractant incluent de :

- Réduire l'impact négatif de l'environnement intérieur des crèches sur la santé des enfants.
- Encourager la sensibilisation et la prévention dans le milieu de vie des jeunes enfants, en ce qui concerne les questions de pollution intérieure.
- Soutenir la collaboration dans le cadre d'un projet concret entre l'ONE et Kind & Gezin sur la qualité de l'environnement intérieur dans les crèches et la santé des enfants.

Ces objectifs devront être réalisés dans le strict respect :

- De l'organisation et des règles de fonctionnement de l'ONE et de Kind & Gezin
- De la motivation des équipes dans les crèches qui sera assurée par une information adéquate tant au début qu'au terme de l'étude et par un suivi régulier.
- Des décisions prises par le Comité de pilotage

## **2.4 DESCRIPTION DETAILLEE**

Les étapes suivantes devront être réalisées en étroite collaboration avec la CRIPI (Cellule Régionale d'Intervention en Pollution Intérieure) avec qui le pouvoir adjudicateur a conclu un contrat pour les crèches de la Région Bruxelles Capitale en ce qui concerne les points 2.4.1 et 2.4.2.

(Lire attentivement le détail de la procédure au point 1.12)

### **2.4.1 Recrutement des crèches participantes**

Le recrutement des crèches participantes se fera en étroite collaboration avec l'ONE et Kind en Gezin. Le nombre de crèches à sélectionner s'élève à un minimum de 25 et est à répartir dans la logique suivante :

- 2/5 en Région flamande
- 2/5 en Région wallonne
- 1/5 en Région bruxelloise

Les crèches devront avoir participé à l'enquête réalisée dans le cadre du cahier de charge CES-2007-01 et être volontaires pour que les conditions de réussite du projet soit maximisées.

La sélection de ces crèches se fera sur base des résultats des questionnaires obtenus dans le cadre du cahier de charge CES-2007-01 et en prenant en compte des problèmes visuels évoqués et des caractéristiques mentionnées telle que (liste non limitative) :

- construction récente/ancienne
- environnement urbain ou campagne
- disposant ou non d'un système de ventilation
- degrés d'occupation en nombre d'enfants

### **2.4.2 Visite et prélèvement**

Le même protocole de visite et de prélèvement doit être appliqué pour l'ensemble des crèches avec maximum un acteur chargé de sa réalisation par Région (cfr la répartition décrite ci-dessus en cinquième).

Cet acteur devra identifier et inviter pour la visite d'une part un des experts ayant participé à la rédaction du questionnaire et d'autre part les acteurs locaux compétents (responsable de la crèche dans les communes de tutelle; correspondants MMK pour la Région flamande et service d'analyse des milieux intérieurs de la Province concernée pour la Région wallonne càd LPI ou SAMI).

Le protocole devra comprendre deux parties :

- 1) dans sa première partie, il servira à valider avec la personne de référence le questionnaire rempli par la crèche, de façon à identifier les difficultés et améliorer celui-ci à l'avenir;
- 2) dans sa deuxième partie, il comprendra une série de prélèvements d'échantillons ou des mesures de paramètres dans les locaux susceptibles d'être à la source directe ou indirecte de contamination physique, chimique ou microbiologique des enfants;

L'objectif premier des prélèvements d'échantillons et des mesures de paramètres est de mettre en évidence les problèmes qui ne sont pas visibles et identifiables par le questionnaire établi lors du travail préliminaire.

Le candidat soumissionnaire est libre de proposer une démarche globale mais il lui est demandé de présenter ce protocole sous la forme d'un tableau en indiquant les montants budgétaires associés de façon à permettre une sélection des échantillons et/ou paramètres les plus importants lors de la phase de négociation dans le cas où le budget disponible serait dépassé.

Durant ces deux parties, une attention particulière devra être portée à la récolte de matériel didactique utilisable pour la sensibilisation des autres crèches (photos, film, interview) qui ne pourront pas être visitées.

#### **2.4.3 Analyse des échantillons**

Le même protocole d'analyse doit être appliqué pour l'ensemble des échantillons et, si elles sont effectuées dans des laboratoires différents, des tests de validation inter-laboratoires devront être effectués.

#### **2.4.4 Analyse et communication des résultats**

La communication des résultats devra se faire en étroite collaboration avec le sous-traitant du cahier de charge CES-2007-01 qui a en charge la communication globale relative au deux études.

Les résultats de la première partie du protocole de visite et de prélèvement doivent être transmis aux experts ayant rédigé le questionnaire dans le cadre du cahier de charge CES-2007-01 de façon à leur permettre d'en tenir compte

Les résultats d'analyse des échantillons devront être envoyés individuellement aux crèches participantes, en précisant la moyenne, les fourchettes max et min des autres crèches participants et, si elles existent des valeurs de référence, des guidelines ou des normes permettant au responsable de la crèche de se situer et d'entamer au besoin une discussion sur les mesures correctives qui seraient à prendre.

Les résultats d'analyse des échantillons doivent également faire l'objet d'un rapport global à transmettre aux experts en charge du CES-2007-01 afin de permettre l'établissement de recommandations à l'intention de l'ONE et de Kind en Gezin, de donner des conseils pratiques aux crèches et de sensibiliser l'ensemble des crèches ayant répondu au questionnaire lors de la journée de conclusion du projet en utilisant à bon escient le matériel didactique collecté (photos, film et interview).

## **2.5 PLANNING**

L'étude doit démarrer immédiatement après l'attribution du contrat. Le planning indicatif est précisé ci-dessous. Des modifications peuvent éventuellement y être apportées pour des raisons d'organisation et conformément aux délibérations du Comité de pilotage.

1. Recrutement des crèches participantes (mars 2008)
2. Visite et prélèvement (avril-mai 2008)
3. Analyse des échantillons (juin-août 2008)
4. Analyse et communication des résultats (septembre 2008)

## **2.6 RAPPORTS**

Le rapport final reprendra la définition des objectifs, des orientations, une description de la méthodologie (et des modifications survenues en cours d'étude le cas échéant) ainsi que les résultats de chacune des phases décrites dans les prescriptions techniques.

Un rapport final accompagné d'une présentation PowerPoint tous deux en néerlandais et français (version électronique et 3 exemplaires papier) seront fournis au Comité de pilotage afin de procéder à l'approbation des travaux.

Une synthèse reprenant les grandes lignes du rapport (version électronique et 3 exemplaires papier) devront également être communiqués en français, néerlandais, allemand et anglais).